

## On prépare l'avenir

Un essor économique et social sans précédent s'ouvre aux Cris et aux Québécois dans le Nord-du-Québec grâce à :

- un apport important de nouvelles ressources financières;
- des possibilités d'emploi pour la main-d'œuvre;
- des préoccupations communes quant à l'utilisation du territoire;
- une collaboration dans le développement des ressources énergétiques, forestières et minières.

*Aujourd'hui, nous pouvons enfin tourner la page et porter notre attention, notre énergie et notre imagination sur notre effort commun, dans un véritable esprit de collaboration avec le Québec, en vue de planifier un avenir qui tienne compte de tous les Québécois, y compris les Cris.*

*Ted Moses,  
grand chef du Grand Conseil des Cris*



## Pour en savoir plus

Sur l'entente entre le gouvernement  
du Québec et les Cris :

### Secrétariat aux affaires autochtones

Gouvernement du Québec  
Téléphone : (418) 643-3166  
Télécopieur : (418) 646-4918  
saa@mce.gouv.qc.ca  
www.saa.gouv.qc.ca

Sur les neuf communautés  
cries du Québec :

### Grand Conseil des Cris

www.gcc.ca

Sur les forêts, les mines,  
l'énergie et le territoire québécois :

### Ministère des Ressources naturelles

www.mrn.gouv.qc.ca

Sur les projets hydroélectriques  
au Québec :

### Hydro-Québec

www.hydroquebec.com

\* \* \*

Québec 



## Entente Québec-Cris

### La paix des braves



Québec 

# La paix des braves

Garantir un avenir meilleur aux nouvelles générations

## UNE ENTENTE PROFITABLE

La *paix des braves* permet d'envisager avec confiance le développement économique du territoire de la Baie-James pour un avenir commun de prospérité et de coopération.

## DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE

- Deux projets hydroélectriques de grande envergure : Eastmain-1 et Eastmain-1-A/Rupert.
- Investissements totaux de 4 milliards de dollars.
- Création de 10 500 emplois directs (années-personnes) pendant neuf ans.
- Ajout d'environ 1 200 mégawatts au réseau d'Hydro-Québec : augmentation de 15 % de la production d'électricité sur le territoire de la Baie-James.

## DÉVELOPPEMENT MINIER

Alors que le domaine de l'exploration minérale connaît une période d'effervescence dans la région, la création du Conseil sur l'exploration minérale permettra aux Cris de s'y investir et de participer ainsi pleinement au développement de ce secteur.



## DÉVELOPPEMENT FORESTIER

- Entente-cadre stratégique assurant l'accès à un vaste territoire représentant près de 10 p. 100 de la capacité forestière du Québec.
- Adaptation du régime forestier québécois au mode de vie traditionnel des Cris dans une perspective de développement durable et de participation des Cris.
- Éléments visant à assurer une plus grande participation des Cris à la mise en valeur du territoire, notamment en matière d'emploi.

## DISPOSITIONS FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Versement par le Québec des montants suivants :

- en 2002-2003 : 23 millions de dollars;
- en 2003-2004 : 46 millions de dollars;
- en 2004-2005 : 70 millions de dollars;
- de 2005 à 2052 : 70 millions de dollars par année, ou ce montant indexé en fonction du potentiel à développer sur le territoire dans les domaines hydroélectrique, forestier et minier.

## Une entente historique

Le 7 février 2002, le Québec et les Cris ont conclu une entente politique et économique globale d'une durée de cinquante ans. Cette entente historique, surnommée *la paix des braves*, marque une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris.



*Avec cette entente, nous sommes invités à relever, ensemble, un défi collectif important qui, à plusieurs égards, nous honore comme nations.*

*Bernard Landry,  
premier ministre du Québec*

## LES PRINCIPES DE L'ENTENTE

- Une relation de nation à nation.
- Un nouveau partenariat basé sur la coopération, la confiance et le respect mutuel visant à assurer le plein développement du territoire.
- Une autonomie et une prise en charge accrues, par les Cris, de leur développement économique et communautaire.
- Le respect des principes du développement durable et du mode de vie traditionnel des Cris.